

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 04/07/2017 Date de révision: 04/07/2017 Version: 1.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : RENFORCATEUR

Code du produit : 130261 Type de produit : Détergent

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

: Utilisation professionnelle Catégorie d'usage principal

Spec. d'usage industriel/professionnel : Industriel

Réservé à un usage professionnel.

Utilisation de la substance/mélange Additif pour lessive en machine pour linge particulièrement sali. Facilite l'élimination des taches

difficiles.

Dégraissant Utilisation de la substance/mélange

Détergent.

Utilisations déconseillées 1.2.2.

Pas d'informations complémentaires disponibles

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité 1.3.

GEH

Parc d'Activités des Cortots - 12, rue des Cortots 21121 FONTAINE LES DIJON - FRANCE T 0810 026 826

geh@geh.fr - www.geh.fr

Numéro d'appel d'urgence

: 01 45 42 59 59 (N° ORFILA) Numéro d'urgence

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4 H302 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, H318

Catégorie 1

Texte intégral des mentions H : voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)





GHS05

GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Composants dangereux : Alcool Ethoxylé C13-C15; Alcool Ethoxylé

Mentions de danger (CLP) : H302 - Nocif en cas d'ingestion

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

Conseils de prudence (CLP) : P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de

protection des yeux

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

P404 - Stocker dans un récipient fermé

P501 - Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

FDS Réf.: FFF040 - 130261 04/07/2017 FR (français) 1/7

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Alcool Ethoxylé C13-C15	(N° CAS) 24938-91-8 (N° CE) 607-463-3	20 - 30	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318
Alcool Ethoxylé	(N° CAS) 160875-66-1 (N° REACH) 02-2119549160-47	1 - 5	Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4 (Oral), H302
Alcohols, C12-C14, ethoxylated	(N° CAS) 68002-97-1 (N° CE) 500-182-6	1 - 5	Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général

: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation

: Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.

Premiers soins après contact avec la peau

Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.

Premiers soins après contact oculaire

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Premiers soins après ingestion

: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact oculaire

: Provoque des lésions oculaires graves.

Symptômes/effets après ingestion

: L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente un sérieux danger pour la santé.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

Agents d'extinction non appropriés

: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie

 Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie

: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

04/07/2017 FR (français) FDS Réf.: FFF040 - 130261 2/7

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence : Aérer la zone

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que

l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres

matières.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation

sans danger

Mesures d'hygiène

: Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la

zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Conserver dans l'emballage

d'origine.

Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle:

Eviter toute exposition inutile.

Protection des mains:

Gants de protection. Porter des gants appropriés. Gants de protection en latex. Gants en caoutchouc nitrile

Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité. Eviter le contact avec les yeux. A défaut point d'eau à proximité. Fontaine oculaire avec liquide adapté

Protection de la peau et du corps:

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un vêtement de protection approprié. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humides

Protection des voies respiratoires:

Pas nécessaire aux conditions de manipulation et de stockage recommandées

Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Apparence : Liquide épais.

Couleur : Incolore.

Odeur : Faible.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : 7/7.5

04/07/2017 FR (français) FDS Réf.: FFF040 - 130261 3/7

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)

: Aucune donnée disponible

Point de fusion : Aucune donnée disponible
Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : Aucune donnée disponible
Point d'éclair : Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Ininflammable

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : 1 +/-0.01

Solubilité : Soluble dans l'eau.

Log Pow : Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible
Propriétés explosives : Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Neutre.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales de stockage, de manutention et d'utilisation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Agent oxydant. métaux alcalins et leurs alliages.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Oral: Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

ATE CLP (voie orale) 500 mg/kg de poids corporel

Alcool Ethoxylé C13-C15 (24938-91-8)

DL50 orale rat 3100 mg/kg

Alcool Ethoxylé (160875-66-1)

DL50 orale rat 200 - 2000 mg/kg

Alcohols, C12-C14, ethoxylated (68002-97-1)

DL50 orale rat 4000 - 10000 mg/kg

DL 50 cutanée rat > 2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : N

Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

pH: 7/7.5

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

04/07/2017 FR (français) FDS Réf.: FFF040 - 130261 4/7

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Indications complémentaires Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Cancérogénicité : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition unique)

: Non classé

Indications complémentaires

: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition répétée)

: Non classé

Indications complémentaires

: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Danger par aspiration : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine

et symptômes possibles

: Nocif en cas d'ingestion.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. **Toxicité**

Toxicité aquatique aiguë : Non classé Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

Alcool Ethoxylé C13-C15 (24938-91-8)		
CL50 poisson 1	1 - 10 mg/l	
CE50 Daphnie 1	1 - 10 mg/l	

Alcool Ethoxylé (160875-66-1)

CE50 Daphnie 1 10 - 100 mg/l

Alcohols, C12-C14, ethoxylated (68002-97-1)	X
CL50 poisson 1	0,65 - 12 mg/l
CE50 Daphnie 1	0,67 - 13,4 mg/l

Persistance et dégradabilité 12.2.

RENFORCATEUR		
Persistance et dégradabilité		Le ou les agents tensio actifs contenus dans cette préparation sont facilement biodégradables selon les critères de biodégradabilité définis par le règlement CE n°648/2004.

Alcool Ethoxylé (160875-66-1)

> 90 % Biodégradation

Potentiel de bioaccumulation 12.3

RENFORCATEUR

Potentiel de bioaccumulation Non établi.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant	
Alcool Ethoxylé C13-C15 (24938-91-8)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Alcohols, C12-C14, ethoxylated (68002-97-1)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

04/07/2017 FDS Réf.: FFF040 - 130261 FR (français) 5/7

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Recommandations pour le traitement du

produit/emballage Ecologie - déchets : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

: Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation offic	ielle de transport de l'ONU			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de dan	ger pour le transport			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballa	age			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour	Dangereux pour	Dangereux pour	Dangereux pour	Dangereux pour
l'environnement : Non	l'environnement : Non Polluant marin : Non	l'environnement : Non	l'environnement : Non	l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport

: Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'OACI/IATA pour le transport par air.

- Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

- Transport maritime

Aucune donnée disponible

- Transport aérien

Aucune donnée disponible

- Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

- Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Règlement sur les détergents : Fiche d'information sur les composants:

Composant	N° CAS	%
TRIDECETH-10	24938-91-8	>=10%
fattyalcohol ethoxylates	160875-66-1	1 - 10%
LAURETH-10	68002-97-1	1 - 10%

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:

Composant	%
agents de surface non ioniques	15-30%

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

04/07/2017 FR (français) FDS Réf.: FFF040 - 130261 6/7

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données

: RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4	
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1	
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1	
H302	Nocif en cas d'ingestion	
H318	Provoque des lésions oculaires graves	
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques	

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une queliconque propriété spécifique du produit

04/07/2017 FR (français) FDS Réf.: FFF040 - 130261 7/7